

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLESVOIX EST  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance du 7 novembre 2007 du conseil municipal tenue à \_\_\_\_\_ heures à la salle du conseil située au 119, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs à laquelle étaient présents :

Mme

M.

.....

**RÉSOLUTION NO : 2007-\_\_\_\_\_**

**CONSIDÉRANT** la problématique importante de la qualité de l'eau du lac Nairne;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre Lyne Beauchamp a annoncé lors de la tenue du rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert la mise en place d'un plan d'intervention;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité et/ou le MDDEP ont réalisé de nombreuses études et ce depuis plus de 7 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité démontre un grand intérêt à régler le problème par la mise en place de plusieurs mesures correctives débutées depuis plus de 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens desservis par le secteur problématique ont droit à une qualité de vie acceptable;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau programme de subvention est en préparation au ministère;

**CONSIDÉRANT** la notoriété de Roche Itée Groupe-conseil dans l'ensemble du projet d'alimentation en eau potable sur le territoire de la municipalité dont le mandat date de juillet 1999;

**CONSIDÉRANT QUE** Roche Itée Groupe-conseil réalise présentement des travaux sur le réseau d'aqueduc et qu'il y a lieu de poursuivre avec la même firme pour le prolongement du réseau d'aqueduc jusqu'au lac Nairne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la firme Roche Itée Groupe-conseil soit mandatée à étudier la problématique globale entourant la présence des cyanobactéries sur le territoire de la municipalité et ce, à partir des différentes études et analyses déjà réalisées;

**QUE** Roche Itée Groupe-conseil prépare un « Plan d'action » incluant l'identification des apports en phosphore à l'échelle du bassin versant, les différentes mesures correctives de rétention du phosphore aux sources de pollution ponctuelles et diffuses, des recommandations quant à la protection des citoyens s'alimentant directement de l'eau de surface contaminée, etc. et ce, pour un budget horaire maximal de 15 000\$ et que tout dépassement devra être au préalable autorisé par le conseil municipal;

**QUE** la firme Roche Itée Groupe-conseil soit mandatée pour réviser au besoin le projet de prolongement du réseau, le déposer pour et au nom du conseil dans les programmes d'aides pertinents au MAMR et/ou autres ministères impliqués, à négocier avec les autorités compétentes, etc.;

**QUE** le budget pour le suivi technique et les négociations de protocole soit préliminairement autorisé à 10 000\$, le solde s'il y a lieu étant payable à la réalisation du projet;

**QUE** la firme Roche Itée Groupe-conseil soit mandatée, advenant une aide financière du MAMR et/ou autres ministères impliqués, à préparer les plans et devis nécessaires pour régler la problématique de la contamination de l'eau potable en prolongeant le réseau d'aqueduc municipal;

**COPIE CONFORME CERTIFIÉE**

Le \_\_\_\_\_ 2007

Suzanne Gaudreault,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

c.c. : M. Martin Lapointe, ing. – Roche Itée Groupe-conseil